

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

Secrétaire de la séance : Loïc BERTIQUET

Présents : Charles LABOURÉ, Isabelle COUAVOUX, Loïc BERTIQUET, Alain FRAGNE, Arnaud BLETTERY, Marie-Pierre EXTRAT, Séverine PRAS, Mathieu BONNEFOY, Florent TIXIER, Jean-Luc SOLLALLIER

Représentées : Colette CHENEVIER par Isabelle COUAVOUX, Christine PION par Charles LABOURÉ, Doris RAZAFIMAHEFA par Jean-Luc SOLLALLIER

Excusé : Patrice SANUDO

- VOTE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) : Le DUERP est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié. Pour réaliser le DUERP, l'employeur recense et évalue les risques présents dans l'entreprise et auxquels sont exposés les salariés. La démarche d'évaluation : préparation de l'évaluation des risques, identification des risques, classement des risques, proposition des actions de prévention. Le document élaboré a été validé par le CST (Comité Social Territorial) du CDG42. Les actions de prévention les plus urgentes devront être mises en place en 2026 afin de réduire les risques. Le DUERP permet également d'obtenir des subventions auprès du CDG42 lors d'achat de matériel permettant la diminution d'un des risques relevé dans le DUERP. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le DUERP présenté ce jour.

- TRAVAUX VOIRIE 2026 :

Présentation des devis par Jean-Luc SOLLALLIER, adjoint en charge de la voirie :

- BC 32 : Les Essarts - VC110, longueur 30 ml pour 2 345.71€ HT

- BC 30 : Le Besset - VC103, patte d'oie + 340 ml pour 17 511.33 € HT

- BC 31 : Les Essarts - "Coppéré" VC12, 38 ml pour 784.11 € HT

- BC 33 : Tour - VC 8, 220 ml pour 5 376.12 € HT

Total : 26 017.27€ HT

L'enveloppe voirie de Cherier pour 2026 est de 33 364€. Il reste donc 7 345.71€ de "budget" voirie sur l'enveloppe. Il est décidé de ne pas dépasser l'enveloppe pour 2026. Il est proposé d'ajouter le chantier de voirie de la Croix des Egaux VC114, chiffré et reporté depuis 2021 à 7 906€ HT. Afin de ne pas dépasser l'enveloppe, il est décidé de réduire le chantier de voirie au Besset en se limitant à la réfection de la patte d'oie et d'une petite centaine de mètres linéaires en contrebas. La suite pourrait être faite dans un second temps, en 2027 par exemple. Ces 2 devis vont être recalculés.

- FINANCES :

*** ADMISSION EN NON-VALEUR DOSSIER M. Alexandre POSTAL + explication dossier postal travaux obligatoires à la charge de la commune :** En préambule Charles reprend l'historique du dossier Postal : dépôt/hangar rue de Gabet racheté en 2022 par M. Postal, ferrailleur, qui en fait un dépôt de ferraille devenu un dépotoir au fil du temps et abandonné par M. Postal en l'état. 2 procédures ont été menées de front : l'une auprès de la DREAL pour pollution avec un arrêté préfectoral de mise en demeure et l'autre par la commune pour mise en péril ordinaire du bâtiment qui menace de s'écrouler dans la cour du voisin. Des astreintes financières ont été mises en place d'où une partie des admissions en non-valeur demandées par la trésorerie car ces astreintes qui constituent des recettes dans le budget communal ne seront jamais honorées, M. Postal étant insolvable. Il convient donc de transférer ces montants en admission en non-valeur.

Cette procédure n'aboutira pas, il convient donc désormais de passer au second temps de l'arrêté c'est à dire à l'exécution des travaux d'office à la charge de la mairie. S'il intervient un incident sur le bâtiment et que des dommages matériels ou humains sont à déplorer, c'est la commune qui sera tenue responsable, il devient donc urgent d'agir. Un devis de mise en sécurité a été établi en avril 2025 pour un montant total de 114 153€ TTC... Charles propose de demander d'autre devis et qu'une partie des travaux soit faite en interne par des "corvées" comme par exemple le tri et le chargement des déchets stockés. Avant tout, plusieurs questions restent à éclaircir, des renseignements ont été pris auprès de plusieurs juristes à ce sujet et la commune ouvrira un dossier de protection juridique auprès de l'assurance de la commune.

- EAU ET ASSAINISSEMENT : VALIDATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA BOMBARDE : Jusqu'à présent le Syndicat des eaux de la Bombarde était un syndicat fermé car il n'avait qu'une seule compétence. En janvier 2026, il devient un syndicat à la carte donc obligation de changer les statuts, ils sont approuvés à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES :

Séverine PRAS

*** point sur les formations d'amélioration des temps périscolaires :** Sylvia et Aurélie ont suivi une formation en mars 2025, la formatrice Séverine Berchoux est venue en mai 2025 à la cantine pour diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions. Le 17/09, un moment d'échanges entre les agents périscolaires de la CCPU et de Val d'Aix avait été organisé, 24 personnes y ont participé. Le 10/12 une conférence est organisée à St Germain Laval sur le thème « jeux libres ». Nous remercions les agents de s'investir et de se porter volontaires pour ces formations.

* **bibliothèque** : bilan de mi-parcours avec M. Mangin du département. 14 nouveaux inscrits, en tout 41 personnes inscrites à la bibliothèque soit 7% de la population d'inscrite (13% au niveau national).

Fin de la séance à 23h30

DEMISSION DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DORIS RAZAFIMAHEFA SUITE A SON DEMENAGEMENT EN ARDECHE.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Secrétaire de la séance : Loïc BERTIQUET

Présents : Charles LABOURÉ, Loïc BERTIQUET, Alain FRAGNE, Arnaud BLETTERY, Marie-Pierre EXTRAT, Séverine PRAS, Florent TIXIER, Jean-Luc SOLLALLIER, Patrice SANUDO

Représentés : Christine PION représentée par Florent TIXIER, Isabelle COUAVOUX représentée par Loïc BERTIQUET, Mathieu BONNEFOY représenté par Charles LABOURÉ, Colette CHENEVIER par Séverine PRAS

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28.11.2025** : ok à l'unanimité

- **MODIFICATION DES STATUTS DE ROANNAISE DE L'EAU** : Vu l'accroissement du périmètre de Roannaise de l'Eau au cours des dernières années, les modalités de représentation des communes sont modifiées. Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

- **TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT** : La convention de mise à disposition du personnel avec la Bombarde et la CCPU est approuvée à l'unanimité. Elle prend en compte le nombre d'heures annuelles passées par nos agents communaux pour l'entretien et le suivi de la STEP à raison de 199h/an valorisées à 50€/heure (pour prendre en compte notamment le matériel et les moyens techniques sollicités dans ces tâches).

Fin de la séance à 21h30

ETAT CIVIL

février 2025

- naissance de Garance, Marie GOUTORBE le 25 décembre, de Bonnabaud
- décès de Pierre CHEVILLARD le 21 décembre, du Vieux Bourg
- décès de Renée Jeanine DONJON le 22 décembre, habitante de la Murette puis de la résidence Felix du bourg des Moulins ces dernières années
- décès de Monique MARCONNET, du Vieux Bourg
- décès de Christiane GOUTORBE le 5 janvier, de Bonnabaud

VIE DE LA COMMUNE

- mot de Pascal Lemaire, ancien cantonnier parti en retraite fin 2025 : "Bonjour à tous, Je suis reconnaissant de la confiance qui m'a été faite pendant toutes ces années. Ceci m'a permis de faire de belles rencontres et d'appliquer mon savoir avec mes collaborateurs. Suite à mon départ à la retraite, je remercie chaleureusement la commune pour la réception donnée en mon honneur. Merci à tous les invités d'avoir partagé ce moment convivial"

INFO DIVERSES

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ? Afin de pouvoir voter les 15 et 22 mars prochains, veillez à bien être inscrit sur les listes !

Les inscriptions sont ouvertes : jusqu'au 6 février en mairie ou en consulat et jusqu'au 4 février en ligne

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.inscriptionelectorale.service-public.fr ou au Secrétariat de Mairie avec pièce d'identité et justificatif de domicile. N'attendez pas la dernière minute pour faire vos démarches !

ECHOS DES ASSOCIATIONS

- **LE CLUB DES AINÉS** organise son **concours de belote le vendredi 27 mars à partir de 13h30 à la salle des fêtes.**

- **PAROISSE** : La prochaine messe sur notre secteur sera célébrée le **samedi 7 février à 17h à l'église des Moulins**. Les paroisses de St Just et St Germain proposent aux couples de fêter la " St Valentin autrement", cette année celle ci aura lieu à St Just, l'inscription s'effectue à la paroisse à l'adresse électronique saintetherese.urfe@lyon.catholique.fr.

- **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : **samedi 7 février** après-midi, une balade de 13 km sera proposée, correspondant à la boucle orange du topo-guide, passant par Les Moulins, Blanchardon, Le Vieux Bourg, la croix Trévingt, la Murette, Bonnabaud (dénivelé total 330m). **Départ à 13h30 devant la mairie des Moulins**, gratuit et ouvert à tous sans inscription.

- **SOU DES ECOLES** : Le Sou des écoles de Cherier organise son **grand loto le dimanche 8 mars**, à la salle des fêtes. Cet événement convivial est organisé au profit des enfants de l'école et permettra de financer leurs projets scolaires. De nombreux lots sont à gagner, avec buvette et restauration sur place. Nous vous attendons nombreux !!!